

TOURNÉE D'AUTOMNE 2016

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

Cette année, pour notre tournée d'automne, nous irons nous balader dans la belle région de Rougemont. Comme Rougemont est considérée la capitale de la pomme, nous visiterons le verger "La Vieille Grange" situé au 1245, rang double à Rougemont. Ce verger offre l'auto-cueillette en plus des pommes cueillies et autres produits du terroir. Si la température le permet, nous pourrons pique-niquer sur place à l'ombre des pommiers, des tables seront fournies. Sinon, nous disposerons d'un restaurant "Le Verger" situé à quelques pas qui offre un menu varié et à prix populaires. Par la suite, nous ferons un arrêt au vignoble "Coteau Rougemont" où vous pourrez déguster et acheter les vins qu'ils produisent, en plus de profiter d'une vue imprenable sur cette magnifique région.



Au Verger la Vieille Grange, vous trouverez des pommes de première qualité dans un site magnifique qui enchantera les petits et les grands. L'accueil chaleureux, la diversité des pommes offerte et les délicieux produits faits maisons feront de votre expérience, une tradition annuelle à ne pas oublier!

Le départ se fera le 17 septembre à 9 h 30 au Centre d'achat Versailles, à côté du Maxi, qui longe la voie de service de la 25. Au départ, un plan du trajet vous sera remis. N.B. En cas de pluie, l'activité sera remise le 24 septembre. Pour d'autres info, vous pouvez rejoindre M. Richard Côté, organisateur, tél. 514-728-9974.

Voici le trajet que nous suivrons pour Rougemont "Tournée d'automne":

- Pont tunnel Lafontaine sud
- Suivre la 20 est, et prendre la sortie 95 (boul. Montarville)
- 1ère lumière tourner à droite
- 2e lumière tourner à gauche
- Suivre cette route jusqu'à la 30
- Prendre la 30 ouest
- Prendre la sortie pour la 116 est, direction Beloeil
- Suivre la 116 jusqu'à la jonction de la route 229 (la jonction est passée St-Hilaire)
- Tourner à droite sur la 229 sud
- Suivre cette route jusqu'à Rougemont
- Traverser le village jusqu'à l'adresse 1245, le verger est à votre gauche.